

**APPUI AUX PLANS D'INVESTISSEMENT ET PROJETS DU REDD+ / FIP DANS TROIS PAYS AFRICAINS**

Réf.

70

Expert(s)	Pays	Volume (hj)	Montant (€)	Bénéficiaire	Financement	Début	Fin	Partenaires	Référence
Olivier Bouyer	RD Congo	60	30 000 €	FIP	BAfD	Juil. 2012	Déc. 2012	n/a	<a href="mailto:f.quintanilha@afdb.org">f.quintanilha@afdb.org</a> Mob : + 216 276 981928

Description détaillée du projet	Nature des services fournis
<p>L'objectif global du <i>Forest investment program</i> (FIP) - famille des <i>Climate investment funds</i> (CIF) - est de mobiliser des fonds substantiels pour la Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation (REDD+). Huit pays pilotes ont été sélectionnés dans le monde, dont trois en Afrique : Ghana, Burkina Faso et RD Congo (RDC). La Banque mondiale (BM) et la Banque africaine de développement (BAfD) coordonnent la mise en œuvre du FIP dans ces trois pays, en liaison étroite avec les autorités nationales. Le programme d'investissement FIP de la DRC a été approuvé par le Sous-comité FIP en juin 2011 et ceux du Ghana et du Burkina Faso, en novembre 2012.</p> <p>Le Burkina-Faso bénéficie d'un budget de 30 MUSD, dont 12 MUSD gérés par la BAfD via le Projet de gestion participative des forêts d'Etat (PGPFD), articulé en trois composantes : (i) Développement de niveaux d'émissions de référence REDD+ et d'un système de Mesure, rapportage et vérification (MRV) des émissions, (ii) Développement d'un cadre stratégique, réglementaire et institutionnel aux niveaux nationaux et locaux, (iii) Préparation et mise en œuvre de plans de gestion participative des forêts et parcs.</p> <p>Le Ghana bénéficie d'un budget de 50 MUSD, dont 10 MUSD gérés par la BAfD via le Projet d'engagement des communautés locales dans REDD+ (PELC), articulé en trois composantes : (i) Restauration de forêts dégradées par le secteur privé, (ii) Promotion du cacao durable, (iii) Restauration communautaire des paysages agroforestiers dégradés.</p> <p>La RDC bénéficie d'un budget de 40-60 MUSD, dont 24 MUSD gérés par la BAfD via le Projet intégré REDD+ sur les bassins de Mbuji-Mayi/Kananga et Kisangani (PIREDD-MBKIS), articulé en trois composantes : (i) Clarification et sécurisation des droits d'usage foncier, (ii) Développement d'alternatives agricoles à l'abattis-brûlis, (iii) Développement de plantations et de l'agroforesterie pour la production alimentaire et énergétique.</p>	<p>La BAfD se trouvant impliquée dans la mise en œuvre du FIP au Burkina Faso, Ghana et RDC, la mission consistait à (i) Appuyer techniquement et stratégiquement la préparation des plans d'investissement et des projets FIP au Burkina Faso, Ghana et en RDC, en faisant l'interface avec toutes les parties prenantes (BAfD, BM, autres bailleurs, Gouvernements, etc.) et (ii) Conseiller régulièrement les équipes BAfD en charge du FIP et des CIF.</p> <p>Des appuis transversaux ont été rendus à l'équipe FIP/CIF de la BAfD : conseils stratégiques et techniques sur le REDD+, relecture/amendement de différents documents (profil climat de la RDC, de la République centrafricaine, du <i>FIP results framework</i>, du <i>FIP report on REDD+ learning product</i>, du <i>FIP procedures for allocating FIP reserves</i>), etc.</p> <p>Des appuis spécifiques ont été également rendus : (i) relecture et commentaire du plan d'investissement FIP du Ghana, (ii) relecture et commentaire du Plan d'investissement FIP et du <i>REDD+ readiness preparation proposal</i> (R-PP) du Burkina Faso, (iii) relecture et commentaire du Plan d'investissement FIP et du PIREDD-MBKIS de la RDC.</p> <p>De façon spécifique, sur le PIREDD-MBKIS, une mission de terrain et une grosse analyse bibliographique (thèmes : causes de déforestation, agriculture, foncier, bois énergie, plantations (agro)forestières, foresterie communautaire) ont permis de finaliser la note de concept du projet, en précisant en particulier ses actions opérationnelles et les modalités de suivi des forêts par satellite (données Landsat et Spot ; trois pivots : 1990, 2000, 2010).</p> <p>Les actions du PIREDD-MBKIS ont ainsi été détaillées : (i) Appui à la clarification et la sécurisation foncière et à l'élaboration de plans d'utilisation des terres, (ii) Appui à la gestion durable des forêts, à la régénération des forêts dégradées et au développement de plantations forestières et agroforestières (à vocation alimentaire et énergétique), (iii) Appui au développement d'activités agricoles alternatives à l'abattis-brûlis.</p>